

Enquête publique sur le plan général d'alignement du chemin de la Causse à Notre Dame

Du 18 octobre 2021 au 02 novembre 2021

NOTICE EXPLICATIVE

Ville d'AGDE
Direction générale Cadre de vie –Projet urbain
Direction Aménagement Durable et Foncier
Service Foncier
Tél. 04 67 94 64 18/32

I/ GENERALITES

Selon l'article L. 112-1 du code de la voirie routière, l'alignement est la détermination par l'autorité administrative de la limite du domaine public routier au droit des propriétés riveraines.

A/ PROCEDURE

L'établissement du plan d'alignement relève du Conseil Municipal qui délibère après enquête publique. Cette enquête s'effectue conformément aux articles R. 141-4 et suivants du code de la voirie routière (art. R. 141-1 code de la voirie routière).

L'enquête, ouverte par un arrêté du maire, dure quinze jours (art. R. 141-1 al. 3). Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté du maire est publié par voie d'affiche et éventuellement par tout autre procédé (art. R. 141-5).

L'enquête est également précédée d'une notification individuelle du dépôt du dossier en mairie aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet (art. R. 141-7).

Le plan est ensuite approuvé par une délibération du Conseil municipal. Une publication par voie d'affichage et d'insertion dans la presse ainsi que son report en annexe dans le plan local d'urbanisme (ou le plan d'occupation des sols) dans le délai d'un an le rend opposable aux tiers. Ces formalités de publication conditionnent les effets du plan d'alignement.

B/ EFFET DU PLAN

En cas d'élargissement de la voie, la publication du plan permet à la collectivité de se rendre propriétaire de plein droit du sol des propriétés non bâties. Pour les propriétés bâties (qui comprend aussi les clôtures, sauf celle grillagées), la collectivité deviendra propriétaire dès la destruction du bâtiment ou de la clôture. Ainsi, les propriétés bâties seront grevées d'une servitude de reculement qui a pour objet de permettre la réalisation de l'alignement. Le propriétaire n'est plus autorisé à effectuer des travaux confortatifs ou des constructions nouvelles sur la partie concernée.

En cas de rétrécissement de la voie, les parcelles délaissées deviennent des dépendances du domaine privé de la commune et peuvent être cédées aux propriétaires riverains.

C/ PRISE DE POSSESSION

La prise de possession des terrains ne peut normalement intervenir, sauf accord des propriétaires, qu'après paiement ou consignation des indemnités dues ou tout autres modalités proposées à l'amiable.

II/ Enquête publique sur le plan d'alignement du chemin de la Causse à Notre Dame

A/ OBJET DE L'ENQUETE : RECUEILLIR LES OBSERVATIONS DES RIVERAINS

La présente procédure vise à mettre en œuvre le plan d'alignement du chemin de la Causse à Notre Dame.

Pour ce chemin, la mise en place d'un plan d'alignement permettra notamment de réduire les risques d'accidents de la circulation liés à l'étroitesse de certains passages, d'aménager une voirie dont les dimensions seront en adéquation avec sa fréquentation et sa fonction d'entrée dans le quartier du Cap d'Agde, ainsi que de réduire les sources de contestation des limites entre le domaine public et le domaine privé relatifs par exemple au recul par rapport à l'alignement ou l'implantation d'une clôture.

Ce plan d'alignement complète les emplacements réservés n°93 (élargissement à 15 mètres) prévu au Plan Local d'Urbanisme.

L'enquête, qui se déroule pendant 15 jours du **18 octobre au 02 novembre 2021**, a pour but d'informer la population riveraine de ce projet et de lancer la procédure d'acquisition par la Commune des emprises privées situées sur la voie projetée.

Les riverains concernés peuvent consigner leurs observations dans le registre prévu à cet effet et rencontrer le commissaire-enquêteur pendant ses permanences le **18 octobre, le 25 octobre et le 02 novembre 2021** (voir arrêté municipal en date du 03 septembre 2021).

La Ville a missionné le cabinet BBASS, SELARL de géomètres experts foncier DPLG, pour établir les plans, en concertation avec les services techniques de la mairie, indiquant les limites entre les propriétés privées et la voie publique projetée.

B/ LE PLAN D'ALIGNEMENT : UNE PROCEDURE NECESSAIRE AU QUALIBRAGE D'UNE VOIE DE TRANSIT URBAIN ET A LA SECURISATION D'UN AXE ACCIDENTOGENE

Il s'agit pour cette voie, d'une part, de fixer son tracé de manière indépendante, mais pour autant compatible, avec l'étude d'aménagement du quartier mitoyen de Malfato et, d'autre part, de la sécuriser car certains passages demeurent trop étroits.

La mission d'études urbaines en vue de l'aménagement du quartier de Malfato, réalisée par le groupement de bureaux d'études SMU/VIATERRA/CAPSE/GAXIEU, a confirmé la fonction de transit urbain du chemin de la Causse à Notre Dame, entre la route de Rochelongue et le quartier du Cap d'Agde.

Un axe structurant Nord-Sud devrait, sous réserve de l'urbanisation effective du quartier de Malfato, se superposer sur l'actuel chemin de la Causse. Il permettra ainsi d'irriguer l'ensemble de ce quartier depuis le chemin de la Causse à Notre Dame.

A ce titre, plusieurs propositions d'aménagement du chemin de la Causse à Notre Dame ont été réalisés pour permettre une connexion cohérente entre les différents quartiers et axes de circulation (position des voies douces, des trottoirs, des noues, de la végétation).

A ce stade du dossier, aucun profil n'a encore été retenu. Seule la largeur de l'emprise finale est connue et conforme à l'emplacement réservé, à savoir 15 mètres.

Le tracé du chemin de la Causse à Notre Dame, objet du plan général d'alignement, vise quant à lui à profiter au maximum des fonciers communaux, situés au Nord de l'emprise, de façon à impacter le moins possible les fonciers privés. Le tracé dépend par ailleurs des caractéristiques techniques s'appliquant à la conception routière (giration, courbure...).

Le second objectif de cet aménagement routier est de répondre à l'inadaptation de la voie actuelle au trafic routier important qui l'emprunte, ce qui est source de nombreux accidents.

En effet, bien que les cas de mise en jeu de la responsabilité de la Commune, pour défaut d'entretien, soient rares, le site Internet de la préfecture de l'Hérault recense au moins un accident en 2008 ayant entraîné des blessures nécessitant une hospitalisation. Les services de la police municipale confirment également un nombre important d'accidents impliquant un seul véhicule.

Cette situation s'explique d'une part par la configuration du chemin. Celui-ci se caractérise par l'absence d'éclairage public, par une largeur de chaussée d'environ 4 mètres et par des accotements non traités avec la présence de nombreux rochers.

La fréquentation de cet axe constitue d'autre part la raison principale de son inadaptation. En effet, le chemin de la Causse à Notre Dame est très fréquenté en période estivale car il permet d'accéder rapidement à la station balnéaire du Cap d'Agde depuis la route départementale 612. Il constitue une véritable seconde entrée sur la station, encore plus depuis que l'échangeur entre la route départementale 612 et la route de Rochelongue a été créé en 2019.

C/ CONSEQUENCES DE L'ENQUETE PUBLIQUE : DES PLANS OPPOSABLES FIN JANVIER 2022

La fin de l'enquête aura lieu le 02 novembre 2021. A partir de cette date, le calendrier est le suivant :

- Conseil Municipal de novembre/décembre 2021 : délibération d'approbation du plan de cette voie,
- Janvier 2022 : Publication dans un journal et affichage, plan d'alignement annexé au Plan Local d'Urbanisme par un arrêté de mise à jour,
- Dans le courant de l'année 2022 : Régularisation des acquisitions par actes authentiques en la forme administrative ou notariés et déplacement des clôtures non alignées.

D/ CONCLUSIONS

La présente enquête publique a pour objet de recueillir les observations du public avant la mise en œuvre du plan d'alignement concernant le chemin de la Causse à Notre Dame.

Au total, le tracé du chemin de la Causse à Notre Dame élargi nécessite l'acquisition de 10 565 m² auprès d'environ 75 propriétaires et concerne 41 parcelles (hors celles communales). Parmi ces dernières, 25 parcelles nécessiteront des travaux, pris en charge par la Commune, pour le déplacement de leur clôture.

DOCUMENTS JOINTS EN ANNEXE :

ANNEXE I : Plans de situation

- **Plans de situation échelle 1/2 000^{ème} (2plans)**
- **Plan de situation échelle 1/5 000^{ème}**

ANNEXE II : Plan et état parcellaires

- **Plan d'alignement réalisé par le cabinet Bbass, SELARL de géomètres experts foncier DPLG BOTTRAUD, BARBARROUX et associés (1/200^{ème} - 3 planches)**
- **Liste des riverains devant céder du terrain (fiches parcellaires)**

ANNEXE III : Estimation des dépenses d'acquisition et de travaux

ANNEXE IV : Documentation juridique sur les alignements

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
HERAULT

Commune :
AGDE

Section : MZ
Feuille : 000 MZ 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 17/03/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
CENTRE DES IMPOTS FONCIERS
11 Av PIERRE VERDIER B.P 751 34522
34522 BEZIERS CEDEX
tél. 04 67 35 69 03 -fax 04 67 35 69 00
cdif.beziers@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
HERAULT

Commune :
AGDE

Section : OA
Feuille : 000 OA 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

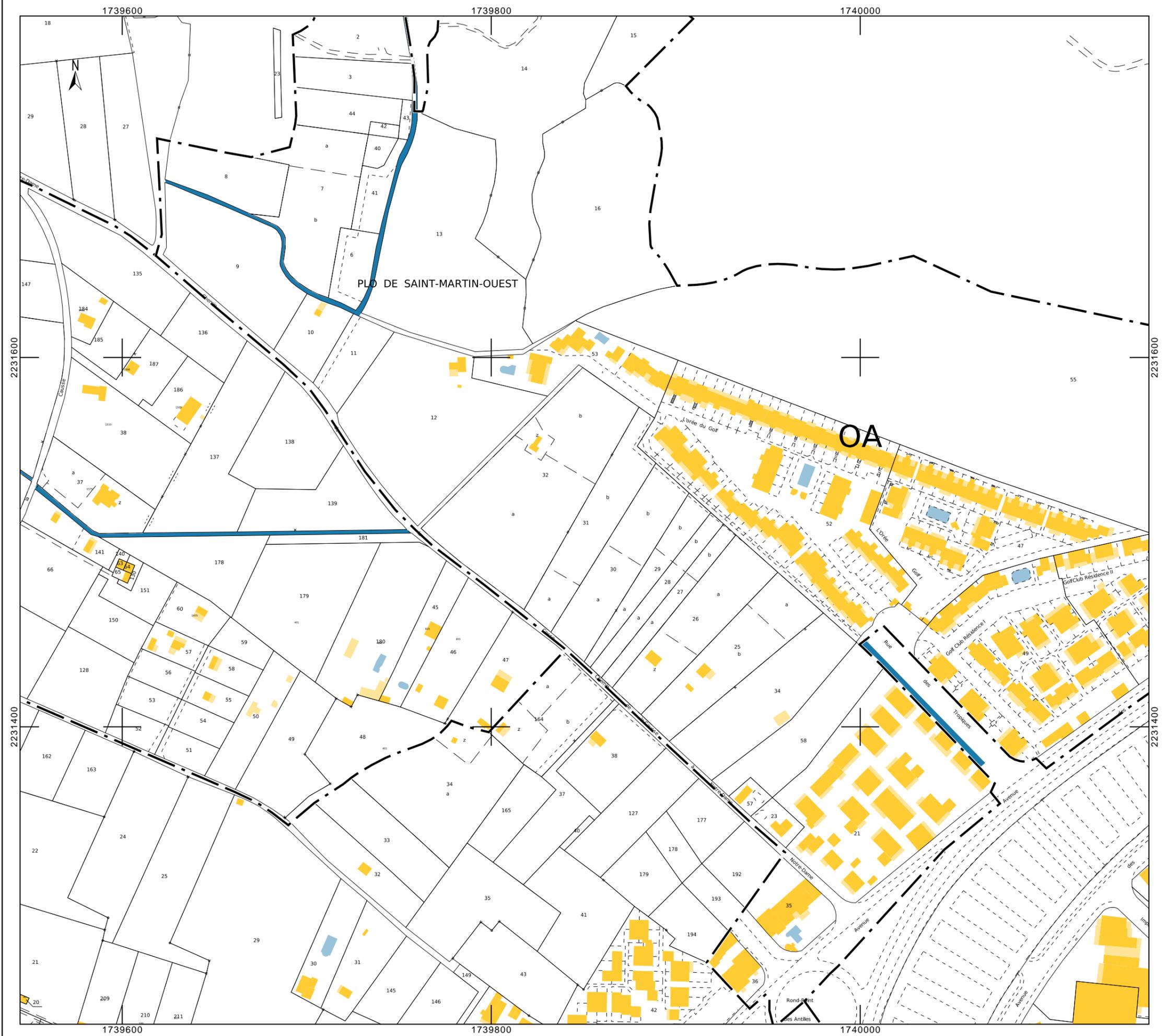
Date d'édition : 17/03/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
CENTRE DES IMPOTS FONCIERS
11 Av PIERRE VERDIER B.P 751 34522
34522 BEZIERS CEDEX
tél. 04 67 35 69 03 -fax 04 67 35 69 00
cdif.beziers@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
HERAULT

Commune :
AGDE

Section : MZ
Feuille : 000 MZ 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/5000

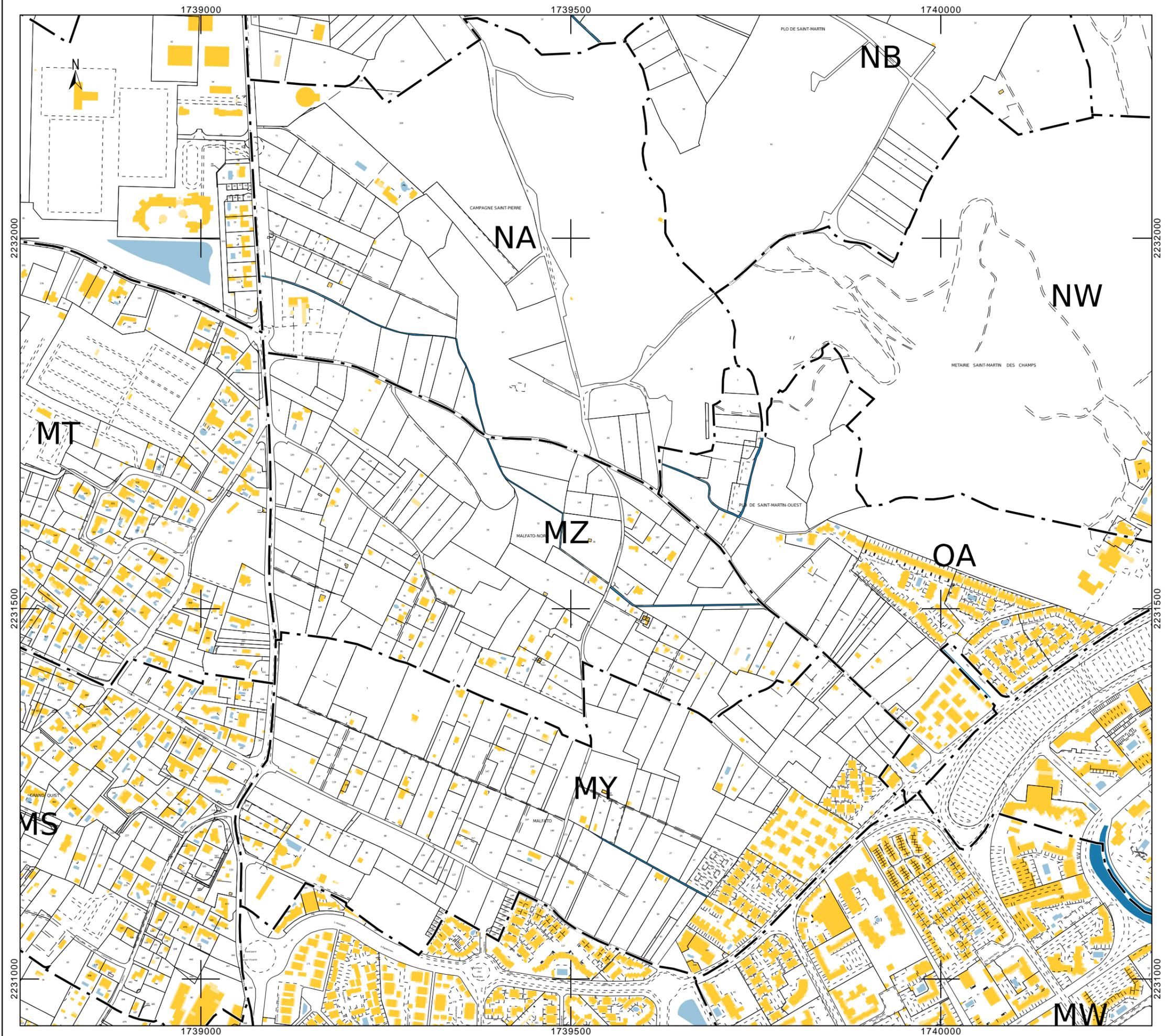
Date d'édition : 17/03/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
CENTRE DES IMPOTS FONCIERS
11 Av PIERRE VERDIER B.P 751 34522
34522 BEZIERS CEDEX
tél. 04 67 35 69 03 -fax 04 67 35 69 00
cdif.beziers@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



Enquête publique sur le plan général d'alignement du chemin de la Causse à Notre Dame

Du 18 octobre 2021 au 02 novembre 2021

ANNEXE II

Liste des propriétaires

des parcelles comprises, en tout ou partie, dans l'emprise du projet

Ville d'AGDE
Direction générale Cadre de vie –Projet urbain
Direction Aménagement Durable et Foncier
Service Foncier
Tél. 04 67 94 64 18/32

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
1	NA	0092	Route de Rochelongue	11 457	Sol	1 738	9 719

PROPRIETAIRE REEL

Madame **CLAVERIE** Monique, née à BEZIERS (34500) le 21 décembre 1955, demeurant en AGDE (34300) Ranch Le Gardian – 155 route de Rochelongue.

Madame **MERENDET** Christine Thérèse, née à PARIS 15^{ème} ARRONDISSEMENT (75015) le 22 janvier 1963, demeurant à VILLENEUVE-LES-BEZIERS (34420) chemin des ferrages Le Pas du Renard – Les Salans.

ORIGINE DE PROPRIETE

VENTE AVEC DIVISION suivant acte reçu par Maître JOURFIER, notaire en AGDE, le 22 octobre 2012, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2^{ème} BUREAU, le 31 octobre 2012, volume 2012 P, numéro 7461.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
02	MZ	0002	Chemin de la Causse à Notre Dame	2 247	Terre	3	2 244

PROPRIETAIRE REEL

Monsieur **LEVASSEUR** André Eugène Pierre, demeurant à MONTPELLIER (34000) chez Monsieur FOURNAISE Jean-Bernard 23 rue Baudin, né à PARIS 15^{ème} ARRONDISSEMENT (75015) le 18 août 1927 et décédé le 31 janvier 2006

PROPRIETAIRE PRESUME

Monsieur FOURNAISE Jean-Bernard demeurant à MONTPELLIER (34000) 23 rue Baudin.

ORIGINE DE PROPRIETE

ATTESTATION IMMOBILIERE dressée par Maître BERTRAND, notaire à CANNES (06400), le 08 mars 1984, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2^{ème} BUREAU, le 10 avril 1984, volume 6042, numéro 18.

PROCES VERBAL DU CADASTRE numéro 2621 dressé le 21 janvier 1986 et publié au service de la publicité foncière de BEZIERS 2^{ème} BUREAU, le 24 janvier 1986, volume 6896, numéro 13, les parcelles cadastrées section D numéros 1560 et 1562 sont réunies en une nouvelle parcelle cadastrée section D numéro 3760.

PROCES VERBAL DU CADASTRE numéro 2622 dressé le 21 janvier 1986 et publié au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 24 janvier 1986, volume 6896, numéro 14, la parcelle cadastrée section D numéro 3760 est divisée en deux nouvelles parcelles cadastrées section D numéros 3970 et 3971.

PROCES VERBAL DE REMANIEMENT du cadastre publié au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 04 novembre 1985, volume 6806, numéro 4, la parcelle cadastrée section D numéro 3971 est nouvellement cadastrée section MZ numéro 0002.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
03	MZ	0003	Chemin de la Causse à Notre Dame	1 565	Terre	92	1 473

PROPRIETAIRE REEL

Madame **DESPEYSSE** Sabine Aimée, demurant en AGDE (34300) chez Monsieur et Madame BESCHI Laurent 31 bis rue Brescou, née en AGDE (34300) le 27 avril 1963.

ORIGINE DE PROPRIETE

VENTE suivant acte reçu par Maître JOURFIER, notaire en AGDE (34300), le 01 juin 1999, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 29 juillet 1999, volume 1999 P, numéro 6118.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
04	MZ	0015	Chemin de la Causse à Notre Dame	3 970	Sol	96	3 874

PROPRIETAIRE REEL

Monsieur **PORLAN** Salvador, né à LATTES (34970) le 24 août 1931, demeurant à FRONTIGNAN (34110) Résidence Les Cèdres Bâtiment 2 Appartement 16 - chemin du Vivier, décédé le 15 mars 2021.

Monsieur **PORLAN** Didier, né à PEZENAS (34120) le 14 mai 1962, demeurant à FRONTIGNAN (34110) 13 chemin de la Distillerie.

Madame **PORLAN** Nathalie Céline, née à SETE (34200) le 11 juin 1970, demeurant à FRONTIGNAN (34110) avenue des Viviers.

ORIGINE DE PROPRIETE

VENTE suivant acte reçu par Maître BOURJADE, notaire en AGDE (34300), le 16 septembre 1981, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 23 novembre 1981, volume 4641, numéro 8.

ATTESTATION IMMOBILIERE dressée par Maître MARTIN, notaire à FRONTIGNAN (34110), le 12 octobre 2005, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 25 novembre 2005, volume 2005 P, numéro 9545.

DONATION DE LA NUE-PROPRIETE suivant acte reçu par Maître Dominique JULIEN, notaire FRONTIGNAN (34110), le 16 juin 2015, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 20 juillet 2015, volume 2015 P, numéro 4279.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
5	NA	0079	Chemin de la Causse à Notre Dame	2 384	Terre	349	2 035

PROPRIETAIRE REEL

Monsieur **FROIDEFOND** Jean Marie, né en AGDE (34300) le 12 août 1930, et Madame **CONTANT** Gisèle Simone, son épouse, née à LA COURNEUVE (93120) le 24 octobre 1931, demeurant ensemble à AUBERVILLIERS (93300) 16 rue de la Liberté, mariés à la mairie de LA COURNEUVE (93120) le 17 décembre 1955, pour moitié indivise.

Monsieur **FROIDEFOND** Charles Jean, né à AUBERVILLIERS (93300) le 26 janvier 1958, demeurant à AUBERVILLIERS (93300) 16 rue de la Liberté, pour moitié indivise.

ORIGINE DE PROPRIETE

VENTE suivant acte reçu par Maître BOURJADE, notaire en AGDE, le 15 mars 1988, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 06 mai 1988, volume 7857, numéro 3.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
6	NA	0080	Chemin de la Causse à Notre Dame	2 384	Terre	340	2 044

PROPRIETAIRE REEL

Monsieur **DIET** Jean Marc Michel Noël, époux de Madame **KAHN** Sylvie, demeurant à ANDORRE-LA-VIEILLE (ANDORRE) 91 avenue Meritxell, né à CARCASSONNE (11000) le 25 décembre 1949.

ORIGINE DE PROPRIETE

VENTE suivant acte reçu par Maître BOURJADE, notaire en AGDE, le 15 mars 1988, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 06 mai 1988, volume 7857, numéro 4.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
7	NA	0040	Chemin de la Causse à Notre Dame	1 334	Jardin et Terrain d'agrément	150	1 184

PROPRIETAIRE REEL

Monsieur **MARTIN** José, né à MADRID (ESPAGNE) le 07 avril 1936, demeurant en AGDE (34300) 2 impasse des Gabelous et son épouse, Madame **BLOND** Réjane Jacqueline, née à SAINT-QUENTIN (02100) le 29 août 1939, en AGDE (34300) 2 impasse des Gabelous.

ORIGINE DE PROPRIETE

VENTE suivant acte reçu par Maître Henri JOURFIER, notaire en AGDE, le 10 septembre 2010, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 15 octobre 2010, volume 2010 P, numéro 6816.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
8	NA	0039	Chemin de la Causse à Notre Dame	2 784	Terre	221	2 563

PROPRIETAIRE REEL

Monsieur **GLEUE** Friedrich Wilhem Klaus, né à BARSINGHAUSEN (ALLEMAGNE) le 05 décembre 1948, demeurant à WENNIGSEN 30974 (Allemagne), Mittelstrasse 11.

ORIGINE DE PROPRIETE

VENTE suivant acte reçu par Maître BOURJADE, notaire en AGDE, le 28 novembre 1997, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 18 décembre 1997, volume 1997 P, numéro 9191.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
9	MZ	0148	Chemin de la Causse à Notre Dame	4 275	Vignes	467	3 808

PROPRIETAIRE REEL

Madame **GAUSSERES** Isabelle Marguerite Marie, demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100) 21 rue Jeanne d'Arc, née à TOULON (83000) le 06 mai 1937.

ORIGINE DE PROPRIETE

PARTAGE suivant acte reçu par Maître GUYOT, notaire à NOGENT-SUR-MARNE, le 08 février 1994, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 28 avril 1994, volume 1994 P, numéro 2841.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
10	NA	0038	Chemin de la Causse à Notre Dame	1 520	Terre	74	1 446

PROPRIETAIRE REEL

Madame **DESPEYSSE** Sabine Aimée, demurant en AGDE (34300) chez Monsieur et Madame BESCHI Laurent 31 bis rue Brescou, née en AGDE (34300) le 27 avril 1963.

ORIGINE DE PROPRIETE

VENTE suivant acte reçu par Maître JOURFIER, notaire en AGDE, le 01 juin 1999, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 29 juillet 1999, volume 1999 P, numéro 6118.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
11	MZ	0149	Chemin de la Causse à Notre Dame	4 275	Vignes	138	4 137

PROPRIETAIRE REEL

Monsieur **GEORGES** Roland Gilbert Pierre Marius, demeurant à BOZEL (73350) 273 rue du Lac Immeuble Le Mont Jovet, né à PARIS 16EME ARRONDISSEMENT (75016) le 22 mars 1959.

ORIGINE DE PROPRIETE

DONATION suivant acte reçu par Maître BOUDET, notaire à COURCHEVEL, le 10 mars 1994, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 08 juin 1994, volume 1994 P, numéro 3701.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
12	NA	0087	Campagne Saint Pierre	28 807	Terrain d'agrément	741	28 066

PROPRIETAIRE REEL

La **COMMUNE D'AGDE**, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de l'Hérault, ayant son siège social en l'Hôtel de Ville de AGDE (34300), identifiée au SIREN sous le numéro 213400039,

ORIGINE DE PROPRIETE

VENTE de la parcelle cadastrée section D numéro 0986, suivant acte reçu par Maître ROMEU, notaire en AGDE, le 16 novembre 1984, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 18 septembre 1984, volume 6267, numéro 19.

PROCES VERBAL DE REMANIEMENT du cadastre publié au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 16 décembre 1986, volume 6885, numéro 3, la parcelle cadastrée section D numéro 0986 est nouvellement cadastrée section NA numéro 0032.

VENTE de la parcelle cadastrée section NA numéro 0030, suivant acte reçu par Maître JOURFIER, notaire en AGDE, les 24 et 27 mars 1986, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 18 avril 1986, volume 6986, numéro 2.

VENTE de la parcelle cadastrée section D numéro 3762, suivant acte reçu par Maître JOURFIER, notaire en AGDE, le 03 janvier 1985, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 16 janvier 1986, volume 6885, numéro 3.

PROCES VERBAL DE REMANIEMENT du cadastre publié au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 16 décembre 1986, volume 6885, numéro 3, la parcelle cadastrée section D numéro 3762 est nouvellement cadastrée section NA numéro 0037.

ORDONNANCE D'EXPROPRIATION rendue le 25 juin 1986 par le Tribunal de Grande Instance de MONTPELLIER, publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 11 mai 1987, volume 7418, numéro 37.

PROCES VERBAL DU CADASTRE dressé le 07 août 1995 et publié au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 07 août 1995, volume 1995 P, numéro 5282, les parcelles cadastrées section NA numéros 0030, 0032, 0033 et 0037 sont réunies en une nouvelle parcelle cadastrée section NA numéro 0087.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
13	MZ	0034	Chemin de la Causse à Notre Dame	4 490	Terres	714	3 776

PROPRIETAIRE REEL

Monsieur **BELLAS** Jean Claude Marcelin Joseph, demeurant à COURNONSEC (34660) 617 rue des Maseliers, né en AGDE (34300) le 26 octobre 1941,

Monsieur **BELLAS** Jacky Vincent, demeurant à LA GRANDE MOTTE (34280) 183 avenue Maréchal De Lattre De Tassigny Résidence Les Peupliers de la mer Batiment C, né en AGDE (34300) le 16 janvier 1945,

Madame **BELLAS** Josiane Pierrette Jacqueline, demeurant à GENOLHAC (30450) 6 rue du Chef de ville, née à SETE (34200) le 10 octobre 1950.

Monsieur **BELLAS** Gilbert Joseph, demeurant à CHAMBORIGAUD (30530) chemin de la Condamine route de Crouzas, né à SETE (34200) le 23 mai 1952,

Monsieur **BELLAS** Didier Christian Claude, demeurant à SETE (34200) 4 rue Hervé Baille, né à SETE (34200) le 16 juin 1959,

Madame **BELLAS** Nadine Josette Isabelle, demeurant à SETE (34200) 10 rue Paul Durand, née à SETE (34200) le 07 février 1962.

ORIGINE DE PROPRIETE

ATTESTATION IMMOBILIERE dressée par Maître CLAUZEL, notaire en AGDE, le 10 décembre 2003, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 16 janvier 2004, volume 2004 P, numéro 452.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
14	NA	0029	Chemin de la Causse à Notre Dame	2 365	Landes	358	2 007

PROPRIETAIRE REEL

Madame **CAMILLIERE** Géraldine, demeurant en AGDE (34300) résidence Le Pré Marin – appartement 4 – 4 rue Lambert Maurel, née à BEZIERS (34500) le 07 juin 1971.

ORIGINE DE PROPRIETE

VENTE suivant acte reçu par Maître CLAUZEL, notaire en AGDE, le 11 septembre 2003, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 08 octobre 2003, volume 2003 P, numéro 8394.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
15	NA	0028	Chemin de la Causse à Notre Dame	1 787	Terre	231	1 556

PROPRIETAIRE REEL

Madame **VERGNES** Anne Marie Fernande, épouse de Monsieur GARRIGUES, née à MOULINS (03000) le 24 août 1944, demeurant en AGDE (34300) 1 rue Joseph Sers.

Madame **VERGNES** Claudette Lucienne, épouse de Monsieur DEROUINEAU, née à BEZIERS (34500) le 20 septembre 1946, demeurant à SAINT-PIERRE-DE-LAGES (31570) 9 chemin de Touron.

Monsieur **VERGNES** André Yves, époux de Madame HOFFMANN, né à BEZIERS (34500) le 22 décembre 1952, demeurant à SAINT-MERDARD-DE-GUIZIERES (33230) 1 La Croix de Biroche.

Monsieur **VERGNES** Marcel Henri, époux de Madame PRIETO Y PEDRO, né à MARSEILLAN (34340) le 09 octobre 1956, demeurant à MALEMORT-DU-COMTAT (84570) 111 route de Carpentras.

ORIGINE DE PROPRIETE

ATTESTATION IMMOBILIERE COMPLEMENTAIRE dressée par Maître BOURJADE, notaire en AGDE, le 01 décembre 1980, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 14 janvier 1981, volume 3819, numéro 3.

PROCES VERBAL DE REMANIEMENT du cadastre publié au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 04 novembre 1985, volume 6806, numéro 4, la parcelle cadastrée section D numéro 1021 est nouvellement cadastrée section NA numéro 0028.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
16	NA	0027	Chemin de la Causse à Notre Dame	2 023	Terre	256	1 767

PROPRIETAIRE REEL

Monsieur **ROURA** Sauveur Etienne, célibataire, né en AGDE (34300) le 04 août 1912, décédé à AGDE (34300) le 20 février 2010.

PROPRIETAIRE PRESUME

Madame **ALLEMAND** Louise Marie Antoinette, épouse de Monsieur PERAZIO Jean, née à LAROQUE-TIMBAUT (47) le 09 février 1933, demeurant à TOULOUSE (31200) appartement D 25 bâtiment D 7 avenue Jean Dagnaux.

ORIGINE DE PROPRIETE

ATTESTATION IMMOBILIERE dressée par Maître CLAUZEL, notaire en AGDE, le 02 avril 1970, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 4 mai 1970, volume 3674, numéro 25.

ATTESTATION IMMOBILIERE dressée par Maître CLAUZEL, notaire en AGDE, le 31 mars 1977, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 18 avril 1977, volume 1504, numéro 7.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
17	OA	0009	Chemin de la Cause à Notre Dame	3 640	Vigne	746	2 894

PROPRIETAIRE REEL

Madame **ALLEMAND** Louise Marie Antoinette, épouse de Monsieur PERAZIO Jean, née à LAROQUE-TIMBAUT (47) le 09 février 1933, demeurant à TOULOUSE (31200) appartement D 25 bâtiment D 7 avenue Jean Dagnaux.

Madame **PERAZIO** Charlette, née à LA CALLE (ALGERIE) le 17 mai 1955, demeurant à TOURBES (34120) 5 chemin de Saint Martial.

Madame **PERAZIO** Chantal, née à RABAT (MAROC) le 25 janvier 1957, demeurant à TOULOUSE (31200) 2 impasse de Chaussas.

ORIGINE DE PROPRIETE

VENTE suivant acte reçu par Maître JOURFIER, notaire en AGDE, le 26 novembre 1999, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 20 janvier 2000, volume 2000 P, numéro 642.

ATTESTATION IMMOBILIERE dressée par Maître JOURFIER, notaire en AGDE, le 19 avril 2004, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 10 juin 2004, volume 2004 P, numéro 4741.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
18	OA	0010	Chemin de la Causse à Notre Dame	1 058	Sol et Vigne	272	786

PROPRIETAIRE REEL

Madame **CASTAN** Monique Léone, célibataire, née à BEZIERS (34500) le 05 janvier 1950, demeurant à SAUVIAN (34410) 13 avenue Paul Vidal.

Madame **CASTAN** Christiane Augustine, épouse de Monsieur **SENABRE** Serge, née à MARSEILLAN (34340) le 27 août 1953, demeurant en AGDE (34300) 9 rue Gohin.

Monsieur **CASTAN** Michel Claude Bernard, célibataire, né à MARSEILLAN (34340) le 09 septembre 1956, demeurant en AGDE (34300) 15 rue Haute.

Monsieur **CASTAN** Alain René, célibataire, né en AGDE (34300) le 28 avril 1966, demeurant en AGDE (34300) 15 rue Haute.

Monsieur **CASTAN** Ludovic Robert André née à BEZIERS (34500) le 12 novembre 1976, demeurant à AGDE (34300) Le Hameau des Fleurs 12 impasse du Figuier.

Madame **CASTAN** Nancy Virginie née à BEZIERS (34500) le 10 janvier 1980, demeurant à BESSAN (34550) 21 Boulevard La Fayette

Monsieur **CANNAC** Martial né à CAGNES sur MER (06) le 10 juin 1982, demeurant à CANNES (06400) 91 avenue Maréchal Gallien

ORIGINE DE PROPRIETE

ATTESTATION IMMOBILIERE dressée par Maître JOURFIER, notaire en AGDE, le 18 octobre 1999, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 09 décembre 1999, volume 1999 P, numéro 10060.

ATTESTATION IMMOBILIERE dressée par Maître JOURFIER, notaire en AGDE, le 12 novembre 2015, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 04 décembre 2015, volume 2015 P, numéro 7579.

ATTESTATION IMMOBILIERE dressée par Maître JOURFIER, notaire en AGDE, le 12 novembre 2015, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 04 décembre 2015, volume 2015 P, numéro 7583.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
19	MZ	0138	Chemin de la Causse à Notre Dame	2 195	Terre	119	2 076

PROPRIETAIRE REEL

Madame **BOUTET** Chantal, née à Montpellier (34000) le 23 avril 1952, demeurant à BAYONNE (64100) 38 rue de Masure.

ORIGINE DE PROPRIETE

PARTAGE suivant acte reçu par Maître CASTANIE, notaire à VILLENEUVE-LES-MAGUELONNE (34750), le 10 février 1988, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 07 juin 1988, volume 7891, numéro 9.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
20	OA	0011	Chemin de la Causse à Notre Dame	1 053	Bois et Près	149	904

PROPRIETAIRE REEL

La **COMMUNE D'AGDE**, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de l'Hérault, ayant son siège social en l'Hôtel de Ville de AGDE (34300), identifiée au SIREN sous le numéro 213400039,

ORIGINE DE PROPRIETE

VENTE suivant acte reçu par Maître CLAUZEL, notaire en AGDE, les 09 et 14 novembre 1984, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 22 novembre 1984, volume 6356, numéro 5.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
21	OA	0012	Chemin de la Causse à Notre Dame	6 228	Sol et Terrain d'agrément	389	5 839

PROPRIETAIRE REEL

La société dénommée **LES HAUTS DE PEZENAS**, société par actions simplifiée, au capital de 1.000,00 Euros, dont le siège social est en AGDE (34300), France, 6 rue Pierre Lattes, identifiée sous le numéro SIREN 512 823 360 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de BEZIERS.

ORIGINE DE PROPRIETE

PROMESSE UNILATERALE DE VENTE suivant acte reçu par Maître LOUBET, notaire en AGDE, le 15 décembre 2009, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 06 janvier 2010, volume 2010 P, numéro 28.

REALISATION PROMESSE UNILATERALE DE VENTE suivant acte reçu par Maître LOUBET, notaire en AGDE, le 16 février 2016, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 26 février 2016, volume 2016 P, numéro 1412.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
22	MZ	0139	Chemin de la Causse à Notre Dame	2 195	Terre	292	1 903

PROPRIETAIRE REEL

Madame **BOUTET** Chrystel, née à FRONTIGNAN (34110) le 08 mai 1957, demeurant à CAMPOME (66500) rue des Paracols.

ORIGINE DE PROPRIETE

PARTAGE suivant acte reçu par Maître CASTANIE, notaire à VILLENEUVE-LES-MAGUELONNE (34750), le 10 février 1988, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 07 juin 1988, volume 7891, numéro 9.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
23	MZ	0181	Malfato Nord	434	Terrain à bâtir (rue)	41	393

PROPRIETAIRE REEL

Madame **DELHAYE** Sylvie Gabrielle Jacqueline, née à PARIS 20^{ème} ARRONDISSEMENT (75020) le 01 avril 1963, demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE (94430) 68 rue Aristide Briand.

Monsieur **RAVOIRE** André Kevin, né à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100) le 23 juin 1983, demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE (94430) 68 rue Aristide Briand.

Monsieur **RAVOIRE** Warren Connors Antoine, né à PARIS 19^{ème} ARRONDISSEMENT (75019) le 07 septembre 1988, demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE (94430) 68 rue Aristide Briand.

Monsieur **RAVOIRE** Byron Kevin Connors, né à PARIS 20^{ème} ARRONDISSEMENT (75020) le 23 septembre 1998, demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE (94430) 68 rue Aristide Briand.

ORIGINE DE PROPRIETE

ATTESTATION IMMOBILIERE dressée par Maître Arnaud DESBRUERES, notaire à ISNEAUVILLE (76230), le 31 octobre 2017, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 10 novembre 2017, volume 2017 P, numéro 7611.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
24	OA	0032	Chemin de la Causse à Notre Dame	6 768	Sol, Terre et Vigne	263	6 505

PROPRIETAIRE REEL

Monsieur **MARIN** Christian Lucien, né à CASABLANCA (MAROC) le 27 juillet 1946, et Madame **GALLET** Marie-France Anne, son épouse, née à DAHAR (SENEGAL) le 09 juin 1947, demeurant pour Monsieur à LA FARLEDE (83210) 31 impasse des Tilleuls et pour Madame en AGDE (34300) résidence Les Indes Galantes N 105 Bâtiment G – 1 rue de la Garnison.

ORIGINE DE PROPRIETE

VENTE suivant acte reçu par Maître CLAUZEL, notaire en AGDE, le 21 janvier 1986, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 19 février 1986, volume 6925, numéro 22.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
25	MZ	0180	Chemin de la Causse à Notre Dame	3 102	Sol et Terrain d'agrément	111	2 991

PROPRIETAIRE REEL

La société dénommée **SCI M.T.**, société civile immobilière, au capital de 1.000,00 Euros, dont le siège social est en AGDE (34300), France, chemin de la Causse, identifiée sous le numéro SIREN 445 340 490 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de BEZIERS.

ORIGINE DE PROPRIETE

VENTE suivant acte reçu par Maître JOURFIER, notaire en AGDE, le 16 avril 2003, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 22 mai 2003, volume 2003 P, numéro 4290.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
26	MZ	0045	Chemin de la Causse à Notre Dame	1 077	Sol et Terrain d'agrément	113	964

PROPRIETAIRE REEL

Monsieur **CORTES** Jean Antonio, né en ESPAGNE le 18 juin 1945, et Madame **MANZANERA** Catherine Marie Charlotte, son épouse, née à LODEVE (34700) le 11 juin 1948, demeurant ensemble en AGDE (34300) 1 bis rue du Docteur Barral.

ORIGINE DE PROPRIETE

VENTE suivant acte reçu par Maître CLAUZEL, notaire en AGDE, le 23 septembre 1991, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 27 septembre 1991, volume 1991 P, numéro 6721.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
27	MZ	0046	Chemin de la Causse à Notre Dame	2 058	Sol et Vigne	209	1 849

PROPRIETAIRE REEL

Madame **PETIT** Francine Lucette Paulette, née en AGDE (34300) le 07 mai 1941, demeurant en AGDE (34300) 17 rue du Vanneau.

Madame **PETIT** Josette Yolande, née en AGDE (34300) le 17 février 1943, demeurant à BEZIERS (34500) 9 impasse Gaston Cugnenc.

Monsieur **PETIT** Robert Lucien, né à MARSEILLAN (34340) le 16 juillet 1957, demeurant en AGDE (34300) 11 impasse Barbes.

ORIGINE DE PROPRIETE

ATTESTATION IMMOBILIERE dressée par Maître CLAUZEL, notaire en AGDE, le 04 décembre 2013, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 17 décembre 2013, volume 2013 P, numéro 7685.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
28	MZ	0047	Chemin de la Causse	1 814	Sol et Terrain d'agrément	179	1 635

PROPRIETAIRE REEL

Madame **RONDA** Roberte Emilienne, née à ALGER (ALGERIE) le 11 mai 1934, demeurant à ROQUECOURBE (81210) 11 rue de la Libération.

Madame **PORCHEL** Martine Marie-Christine, née à CAUDERAN (33110) le 16 novembre 1962, demeurant à CASTRES (81100) 71 rue d'Aillot.

Monsieur **PORCHEL** Philippe Roger, né à CASTRES (81100) le 08 décembre 1963, demeurant à CESTAS (33610) 7 impasse des Jacquets.

ORIGINE DE PROPRIETE

DONATION DE LA NUE-PROPRIETE suivant acte reçu par Maître LOUBET, notaire en AGDE, le 19 août 1997, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 05 septembre 1997, volume 1997 P, numéro 6381.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
29	OA	0031	Chemin de la Causse à Notre Dame	2 486	Terre et Jardin	105	2 381

PROPRIETAIRE REEL

Madame **ROUQUAN** Régine Antoinette Aimée, née en AGDE (34300) le 19 février 1948, demeurant en AGDE (34300) Résidence Samaria Village Villa n°47 – 6 rue de l'Intendant Bezons

Monsieur **ROUQUAN** Jean Charles Jacques, né en AGDE (34300) le 05 décembre 1951, demeurant à SEPTEMES-LES-VALLONS (13240) appartement 71 HLM Gavotte Peyrets.

Monsieur **ROUQUAN** Gilbert Pascal Charles, né en AGDE (34300) le 04 avril 1962, demeurant en AGDE (34300) 5 rue Allengry.

ORIGINE DE PROPRIETE

ATTESTATION IMMOBILIERE dressée par Maître BOURJADE, notaire en AGDE, le 16 février 1996, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 3 mai 1996, volume 1996 P, numéro 3192.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
30	OA	0030	Chemin de la Causse à Notre Dame	2 585	Terre et Vigne	163	2 422

PROPRIETAIRE REEL

Madame **ROUQUAN** Régine Antoinette Aimée, née en AGDE (34300) le 19 février 1948, demeurant en AGDE (34300) Résidence Samaria Village Villa n°47 – 6 rue de l'Intendant Bezons

Monsieur **ROUQUAN** Jean Charles Jacques, né en AGDE (34300) le 05 décembre 1951, demeurant à SEPTEMES-LES-VALLONS (13240) appartement 71 HLM Gavotte Peyrets.

Monsieur **ROUQUAN** Gilbert Pascal Charles, né en AGDE (34300) le 04 avril 1962, demeurant en AGDE (34300) 5 rue Allengry.

ORIGINE DE PROPRIETE

ATTESTATION IMMOBILIERE dressée par Maître BOURJADE, notaire en AGDE, le 16 février 1996, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 12 avril 1996, volume 1996 P, numéro 2604.

DECES, survenu le 08 février 2007 à BEZIERS (34500), de Madame SPACCAROTELLA Marie Antoinette, veuve de Monsieur ROUQUAN Antoine François, née le 06 avril 1922, usufruitière.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
31	MY	0164	Chemin de la Causse à Notre Dame	2 178	Terre, Vigne et Sol	165	2 013

PROPRIETAIRE REEL

La société dénommée **EURL ANTONIN HOLDING**, société à responsabilité limitée unipersonnelle, au capital de 233.322,45 Euros, dont le siège social est en AGDE (34300), France, 7 rue du Père Jean-Baptiste Salles, identifiée sous le numéro SIREN 397 818 899 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de BEZIERS.

ORIGINE DE PROPRIETE

VENTE suivant acte reçu par Maître Lucie BOURJADE-ARIS, notaire en AGDE, le 01 décembre 2016, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 13 décembre 2016, volume 2016 P, numéro 8195.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
32	OA	0029	Chemin de la Causse à Notre Dame	1 110	Terre et Vigne	32	1 078

PROPRIETAIRE REEL

Monsieur **PASCAL** Dominique, né à EJULVE (ESPAGNE) le 24 septembre 1928, et Madame **IMADRANE** Khadija, son épouse, née au MAROC le 30 mai 1953, demeurant ensemble en AGDE (34300) 32 rue Jean Mermoz.

Monsieur **PASCAL** Richard Karim, né à BEZIERS (34500) le 10 novembre 1974, demeurant à VIAS (34450) Le Trou de Ragout.

ORIGINE DE PROPRIETE

VENTE suivant acte reçu par Maître JOURFIER, notaire en AGDE, le 03 juillet 1992, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 06 août 1992, volume 1992 P, numéro 5008.

DONATION DE LA NUE-PROPRIETE suivant acte reçu par Maître JOURFIER, notaire en AGDE, le 29 février 2000, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 23 mars 2000, volume 2000 P, numéro 2693.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
33	OA	0028	Chemin de la Causse à Notre Dame	931	Terre et Vigne	54	877

PROPRIETAIRE REEL

Monsieur **PASCAL** Dominique, né à EJULVE (ESPAGNE) le 24 septembre 1928, et Madame **IMADRANE** Khadija, son épouse, née au MAROC le 30 mai 1953, demeurant ensemble en AGDE (34300) 32 rue Jean Mermoz.

Monsieur **PASCAL** Richard Karim, né à BEZIERS (34500) le 10 novembre 1974, demeurant à VIAS (34450) Le Trou de Ragout.

ORIGINE DE PROPRIETE

VENTE suivant acte reçu par Maître JOURFIER, notaire en AGDE, le 03 juillet 1992, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 06 août 1992, volume 1992 P, numéro 5008.

DONATION DE LA NUE-PROPRIETE suivant acte reçu par Maître JOURFIER, notaire en AGDE, le 29 février 2000, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 23 mars 2000, volume 2000 P, numéro 2693.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
34	OA	0027	Chemin de la Causse à Notre Dame	889	Terre et Vigne	60	829

PROPRIETAIRE REEL

Monsieur **PASCAL** Dominique, né à EJULVE (ESPAGNE) le 24 septembre 1928, et Madame **IMADRANE** Khadija, son épouse, née au MAROC le 30 mai 1953, demeurant ensemble en AGDE (34300) 32 rue Jean Mermoz.

Monsieur **PASCAL** Richard Karim, né à BEZIERS (34500) le 10 novembre 1974, demeurant à VIAS (34450) Le Trou de Ragout.

ORIGINE DE PROPRIETE

VENTE suivant acte reçu par Maître JOURFIER, notaire en AGDE, le 03 juillet 1992, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 06 août 1992, volume 1992 P, numéro 5008.

DONATION DE LA NUE-PROPRIETE suivant acte reçu par Maître JOURFIER, notaire en AGDE, le 29 février 2000, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 23 mars 2000, volume 2000 P, numéro 2693.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
35	OA	0026	Chemin de la Causse à Notre Dame	2 795	Sol et Jardin	164	2 631

PROPRIETAIRE REEL

Monsieur **SABATIER** Christian Joseph André, né à MARSEILLE (13000) le 03 octobre 1955, et Madame **DELMAS-SENEGAS** Sabine Sylvie Marguerite, son épouse, née à SAINT AFFRIQUE (12400) le 26 septembre 1958, demeurant ensemble à SAINT AFFRIQUE (12400) 1149 route de Lapeyre.

ORIGINE DE PROPRIETE

VENTE suivant acte reçu par Maître MASSOL, notaire à SAINT AFFRIQUE (12400, le 10 septembre 2001, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 24 septembre 2001, volume 2001 P, numéro 7996.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
36	MY	0037	Chemin de la Causse à Notre Dame	1 513	Terrain d'agrément	13	1 500

PROPRIETAIRE REEL

Monsieur **LACASSAGNE** Guy Alex Max, né à MONTAUBAN (82000) le 02 août 1952, et Madame **BARRERAS** Claudine Juliette, son épouse, née à LODEVE (34700) le 17 octobre 1955, demeurant ensemble en AGDE (34300) 8 avenue des Alizés.

ORIGINE DE PROPRIETE

PARTAGE suivant acte reçu par Maître BOURJADE, notaire en AGDE, le 24 avril 1978, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 09 juin 1978, volume 2034, numéro 4.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
37	MY	0038	Chemin de la Causse à Notre Dame	1 694	Sol et Terrain d'agrément	160	1 534

PROPRIETAIRE REEL

Madame **GELY** Yolande Marie Yvonne, née à SAINT-JEAN-DE-LA-BLAQUIERE (34700) le 24 juillet 1943, demeurant en AGDE (34300) Résidence Port Saint Martin 1 Bâtiment U Appartement 12 – 64 rue de la Gabelle.

Madame **GEOFFROY** Frédérique Sylvie Marie-Jeanne, née à BEDARIEUX (34600) le 19 février 1965, demeurant en AGDE (34300) 9004 chemin de la Causse à Notre Dame.

ORIGINE DE PROPRIETE

DONATION DE LA NUE-PROPRIETE suivant acte reçu par Maître BOURJADE-ARIS, notaire en AGDE, le 12 janvier 2012, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 02 mars 2012, volume 2012 P, numéro 1993.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
38	OA	0025	Chemin de la Causse à Notre Dame	2 920	Sol, Jardin et Vigne	140	2 780

PROPRIETAIRE REEL

La société dénommée **SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LES 3B**, société civile immobilière, au capital de 200,00 Euros, dont le siège social est en AGDE (34300), France, impasse des Montilles de Gaillard, identifiée sous le numéro SIREN 490 002 730 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de BEZIERS.

ORIGINE DE PROPRIETE

VENTE suivant acte reçu par Maître LOUBET, notaire en AGDE (34300), le 30 octobre 2006, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 15 novembre 2006, volume 2006 P, numéro 9396.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
39	OA	0034	Chemin de la Causse à Notre Dame	3 470	Sol et Vigne	9	3 461

PROPRIETAIRE REEL

Monsieur **SANCHO** Raymond Jean Joseph, né en AGDE (34300) le 05 septembre 1950, demeurant à SETE (34200) 28 rue Yvan Beck.

ORIGINE DE PROPRIETE

ATTESTATION IMMOBILIERE dressée par Maître LOUBET, notaire en AGDE (34300), le 18 juin 2015, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 26 juin 2015, volume 2015 P, numéro 3665.

ECHANGE suivant acte reçu par Maître LOUBET, notaire en AGDE (34300), le 23 octobre 2015, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 13 novembre 2015, volume 2015 P, numéro 7078.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
40	MY	0127	Chemin de la Causse à Notre Dame	1 846	Terre	440	1 406

PROPRIETAIRE REEL

Monsieur **FROIDEFOND** Charles Jean, né à AUBERVILLIERS (93300) le 26 janvier 1958, demeurant à AUBERVILLIERS (93300) 16 rue de la Liberté.

ORIGINE DE PROPRIETE

VENTE suivant acte reçu par Maître BOURJADE, notaire en AGDE, le 12 juillet 1989, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 07 septembre 1989, volume 8438, numéro 5.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
41	MY	0177	Chemin de la Causse à Notre Dame	994	Terre	111	883

PROPRIETAIRE REEL

Monsieur **BAJARD** Gilles Bernard, né à PARAY-LE-MONIAL (71600) le 13 février 1955, demeurant en AGDE (34300) 40 chemin des Dunes.

La société dénommée **REMAVI**, société à responsabilité limitée unipersonnelle, au capital de 53.357,16 Euros, dont le siège social est en AGDE (34300), France, Hôtel Cap d'Agde –GIL DE France – avenue des Alizés, identifiée sous le numéro SIREN 353 522 428 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de BEZIERS.

ORIGINE DE PROPRIETE

APPORT suivant acte reçu par Maître Jean-Louis SERVE, notaire à FELINES (07340), le 08 juillet 2004, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 02 septembre 2004, volume 2004 P, numéro 7416.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
42	MY	0178	Chemin de la Causse à Notre Dame	517	Terre	456	61

PROPRIETAIRE REEL

Monsieur **BEQUERY** Serge Michel, né à SALON-DE-PROVENCE (13300) le 30 décembre 1977, demeurant à MOLSHEIM (67120) Pascal Assistance – 22 rue Liebermann.

Monsieur **SPRINGARD** Frandgy Fredo, né à MARSEILLE (13000) le 02 septembre 1986, demeurant à ISTRES (13800) Gestion Services Bâtiment 2 – 2 allée des Echoppes.

ORIGINE DE PROPRIETE

VENTE suivant acte reçu par Maître BOURJADE, notaire en AGDE, le 20 juin 2002, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 09 août 2002, volume 2002 P, numéro 6730.

FICHE PARCELLAIRE

Commune d'AGDE

N° DU PLAN	SECTION	NUMERO	ADRESSE OU LIEU-DIT	SUPERFICIE EN M ²	NATURE	EMPRISE A ACQUERIR EN M ²	HORS EMPRISE EN M ²
43	MY	0193	Chemin de la Causse à Notre Dame	532	Terre	532	0

PROPRIETAIRE REEL

Monsieur **BAJARD** Gilles Bernard, né à PARAY-LE-MONIAL (71600) le 13 février 1955, demeurant en AGDE (34300) 40 chemin des Dunes.

La société dénommée **REMAVI**, société à responsabilité limitée unipersonnelle, au capital de 53.357,16 Euros, dont le siège social est en AGDE (34300), France, Hôtel Cap d'Agde –GIL DE France – avenue des Alizés, identifiée sous le numéro SIREN 353 522 428 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de BEZIERS.

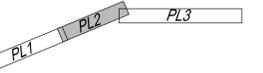
ORIGINE DE PROPRIETE

VENTE suivant acte reçu par Maître BOURJADE, notaire en AGDE, le 15 avril 2019, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 2ème BUREAU, le 03 mai 2019, volume 2019 P, numéro 3238.

PLAN PARCELLAIRE

Planche n°2/3

ECHELLE : 1/ 200



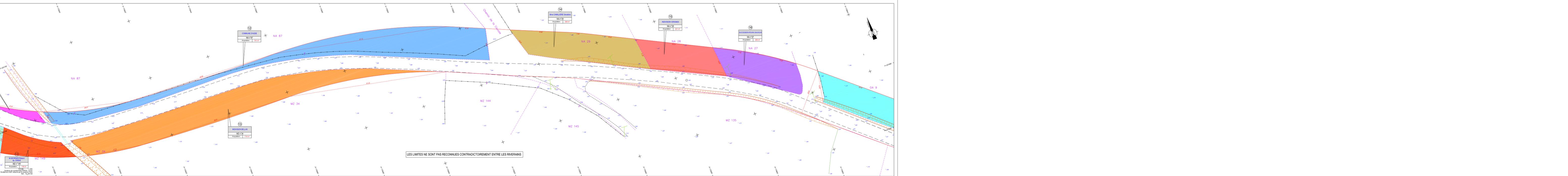
DATE	MODIFICATIONS	REALISATION	LEVE	DAO	CONTROLE
Février 2019	Relève topographique	LCY	LDN		
Février 2021	Plan parcellaire suivant plan d'alignement transmis le 18/01/21	LCY	LDN		
Avril 2021	Modification tracé d'alignement selon plan du 31/03/2021	LCY	LDN		

Successeur du Cabinet MAZAS
Setari de Géomètres Experts Fonciers D.P.L.G.
Bureau Agde

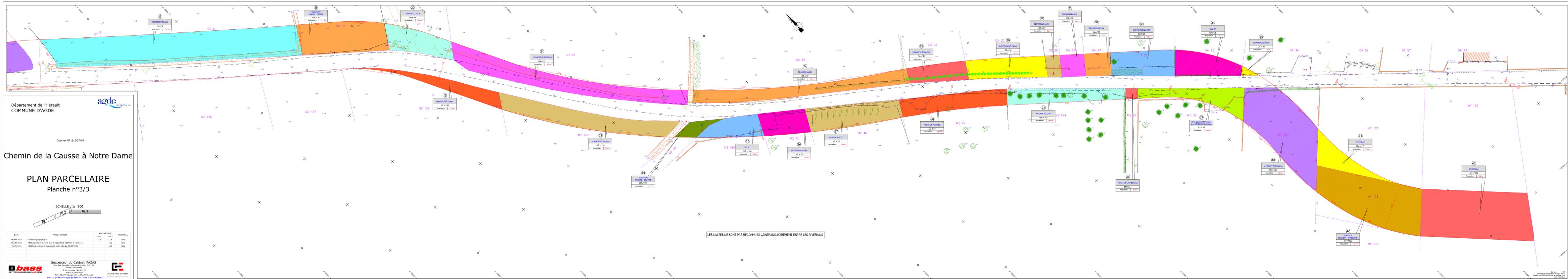
bbass
LOTYRHO-LAMARCAUX ASSOCIES

3, rue du soleil - BP 50038
34202 AGDE Cedex
Tel : 04.67.94.14.49 Fax : 04.67.94.41.99
Email : geometre-agde@bbass.fr - Site : www.bbass.fr

GEOMETRE-EXPERT
CONTRÔLEUR FISCAL



LES LIMITES NE SONT PAS RECONNUES CONTRADICTOIREMENT ENTRE LES RIVERAINS



Département de l'Hérault
COMMUNE D'AGDE

agde
ville et pays de vie

Dossier N°19_007-04

Chemin de la Cause à Notre Dame

PLAN PARCELLAIRE
Planche n°3/3

ECHELLE : 1/ 200

DATE	MODIFICATIONS	REALISATEUR	CONTRÔLE
Février 2019	Règlement d'urbanisme	LEV	LEV
Février 2021	Plan parcelaire suite au plan d'alignement transmis le 18/01/21	LEV	LEV
Avril 2022	Finalisation plan d'alignement suite au plan du 13/02/2021	LEV	LEV

Successesseur du Cabinet MAZAS
Société de Géométrie Experts Foncier D.F.L.L.G.
Géométrie expert

B bass
BASSON & ASSOCIÉS

3, rue du moulin - BP 88209
34092 AGDE CEDEX
Tél : 04 67 24 24 49 - Fax : 04 67 24 41 99
Email : geometrie@basson.fr - info@basson.fr

GEOMETRIE EXPERT

Enquête publique sur le plan général d'alignement du chemin de la Causse à Notre Dame

Du 18 octobre 2021 au 02 novembre 2021

ANNEXE III

Appréciation sommaire par nature de dépenses à effectuer

- ❖ Estimation des dépenses d'acquisition
- ❖ Estimation des dépenses de travaux
- ❖ Estimation cumulées

L'opération d'alignement du chemin de la Cause à Notre Dame implique pour la Commune des dépenses liées à l'acquisition des emprises foncières nécessaires, aux travaux de reconstruction des clôtures et accessoires situés dans le tracé d'alignement et aux travaux de génie civil.

I/ ESTIMATION DES DEPENSES D'ACQUISITION

Cette estimation est réalisée sur la base d'un ratio de 6 €/m² qui constitue la référence des prix des ventes immobilières dans la zone NL 1 du PLU. Cette référence a pu être confirmée à de nombreuses reprises à l'occasion d'actes de vente auxquels la Commune a concouru soit en tant qu'acquéreur soit en tant que vendeur. Dans ce dernier cas, les services de France Domaine ont également confirmé cette référence.

Enfin, cette estimation prend également en compte le fait que les transferts de propriété seront constatés par actes authentiques en la forme administrative, lesquels permettent de limiter fortement les frais d'acte.

- ❖ Chemin de la Cause à Notre Dame – Surfaces à acquérir : **10 565 m²** (hors parcelles communales)
- ❖ Chemin de la Cause à Notre Dame – Coût des acquisitions foncières : **63 390 €**
- ❖ Chemin de la Cause à Notre Dame – frais d'actes authentiques : **500 €**

II/ ESTIMATION DES DEPENSES DE TRAVAUX

L'estimation de ces dépenses tient compte de la dépose des clôtures et accessoires situés dans le tracé d'alignement et de leur reconstruction à l'identique ainsi que des végétaux également présents dans le tracé. Elle prend également en compte les travaux de génie civil nécessaires à la réalisation de la voie élargie.

Cette estimation est basée sur les tarifs retenus dans le marché à bons de commande conclu par la Commune. Les coûts sont exprimés « hors taxe ».

Voirie

❖ Terrassement	420.000,00 €
❖ Structure chaussée	920.000,00 €
❖ Bordures	210.000,00 €
❖ Revêtement chaussée	380.000,00 €
❖ Clôtures	130.000,00 €
❖ Espaces verts	60.000,00 €
TOTAL VOIRIE	2.120.000,00 €

Réseaux humides

❖ Tranchées	780.000,00 €
❖ Réseaux	692.000,00 €
TOTAL RESEAUX	1.472.000,00 €

TOTAL GENERAL 3.592.000,00 €

III/ ESTIMATION DES DEPENSES CUMULEES D'ACQUISITION ET DE TRAVAUX

Le coût de l'élargissement du Chemin de la Causse à Notre Dame est évalué à la somme de **3.655.890,00 €**.

Enquête publique sur le plan général d'alignement du chemin de la Causse à Notre Dame

Du 18 octobre 2021 au 02 novembre 2021

ANNEXE IV

Documentation juridique

- ❖ Articles du code de la Voirie Routière
- ❖ Jurisprudences

I/ ARTICLES DU CODE DE LA VOIRIE ROUTIERE

A/ PARTIE LEGISLATIVE

- ❖ **Article L112-1** (modifié par ordonnance n°2015-1341 du 23 octobre 2015 – art. 5)
L'alignement est la détermination par l'autorité administrative de la limite du domaine public routier au droit des propriétés riveraines. Il est fixé soit par un plan d'alignement, soit par un alignement individuel.

Le plan d'alignement, auquel est joint un plan parcellaire, détermine après enquête publique ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale, propriétaire de la voie, et organisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration la limite entre voie publique et propriétés riveraines.

L'alignement individuel est délivré au propriétaire conformément au plan d'alignement s'il en existe un. En l'absence d'un tel plan, il constate la limite de la voie publique au droit de la propriété riveraine.
- ❖ **Article L112-2** (Créé par Loi 89-413 1989-06-22 jorf 24 juin 1989)
La publication d'un plan d'alignement attribue de plein droit à la collectivité propriétaire de la voie publique le sol des propriétés non bâties dans les limites qu'il détermine.

Le sol des propriétés bâties à la date de publication du plan d'alignement est attribué à la collectivité propriétaire de la voie dès la destruction du bâtiment.

Lors du transfert de propriété, l'indemnité est, à défaut d'accord amiable, fixée et payée comme en matière d'expropriation.
- ❖ **Article L112-3** (modifié par loi n°2013-403 du 17 mai 2013 – art. 1 (V))
L'alignement individuel est délivré par le représentant de l'Etat dans le département, le président du conseil départemental ou le maire, selon qu'il s'agit d'une route nationale, d'une route départementale ou d'une voie communale.

Dans les agglomérations, lorsque le maire n'est pas compétent pour délivrer l'alignement, il doit obligatoirement être consulté.
- ❖ **Article L112-4** (Créé par Loi 89-413 1989-06-22 jorf 24 juin 1989)
L'alignement individuel ne peut être refusé au propriétaire qui en fait la demande.
- ❖ **Article L112-5** (Créé par Loi 89-413 1989-06-22 jorf 24 juin 1989)
Aucune construction nouvelle ne peut, à quelque hauteur que ce soit, empiéter sur l'alignement, sous réserve des règles particulières relatives aux saillies.
- ❖ **Article L112-6** (Créé par Loi 89-413 1989-06-22 jorf 24 juin 1989)
Aucun travail confortatif ne peut être entrepris sur un bâtiment frappé d'alignement, sauf s'il s'agit d'un immeuble classé parmi les monuments historiques.
- ❖ **Article L112-7** (Créé par Loi 89-413 1989-06-22 jorf 24 juin 1989)
Lorsqu'une construction nouvelle est édifiée en bordure du domaine public routier, l'autorité chargée de la conservation de la voie dispose des pouvoirs de vérification qui lui sont attribués par l'article L. 460-1 du code de l'urbanisme.

- ❖ **Article L141-3** (modifié par ordonnance n°2015-1341 du 23 octobre 2015 – art. 5)
Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Ce dernier est également compétent pour l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, l'ouverture, le redressement et l'élargissement des voies.

Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

A défaut d'enquête relevant d'une autre réglementation et ayant porté sur ce classement ou déclassement, l'enquête rendue nécessaire en vertu du deuxième alinéa est ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale, propriétaire de la voie, et organisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration.

L'enquête prévue à l'article L. 318-3 du code de l'urbanisme tient lieu de l'enquête prévue à l'alinéa précédent. Il en va de même de l'enquête d'utilité publique lorsque l'opération comporte une expropriation.

B/ PARTIE REGLEMENTAIRE

- ❖ **Article R*112-1** (modifié par Décret 2017-456 du 29 mars 2017 – art.23))
Lorsqu'un plan d'alignement a pour effet de frapper d'une servitude de reculement un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, il ne peut être adopté qu'après accord du préfet de région.

Lorsqu'un plan d'alignement a pour effet de frapper d'une servitude de reculement un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, dans les abords des monuments historiques ou dans un site classé, inscrit ou en instance de classement, il ne peut être adopté qu'après avis de l'architecte des Bâtiments de France. En l'absence de réponse dans un délai de quatre mois, l'architecte des Bâtiments de France est réputé avoir donné un avis favorable.

- ❖ **Article R*112-2** (Créé par Décret 89-631 1989-09-04 jorf 8 septembre 1989)
Le transfert de propriétés des terrains non bâtis et les limitations au droit de propriété des terrains bâtis résultant d'un plan d'alignement donnent lieu aux formalités de publicité foncière. Il en va de même du transfert de la propriété du sol prévue au deuxième alinéa de l'article L. 112-2.

- ❖ **Article R*112-3** (modifié par Décret 2013-938 du 18 octobre 2013 – art. 1 (VD))
Des arrêtés portant règlement de voirie pris par le préfet, le président du conseil départemental ou le maire, selon qu'il s'agit d'une route nationale, d'une route départementale ou d'une voie communale, fixent les dimensions maximales des saillies autorisées.

- ❖ **Article R*141-4** (Créé par Décret 89-631 1989-09-04 jorf 8 septembre 1989)
L'enquête publique prévue au deuxième alinéa de l'article L. 141-3 s'effectue dans les conditions fixées par la présente sous-section.

Un arrêté du maire désigne un commissaire enquêteur et précise l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte et les heures et le lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.

La durée de l'enquête est fixée à quinze jours.
- ❖ **Article R*141-5** (Créé par Décret 89-631 1989-09-04 jorf 8 septembre 1989)
Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté du maire est publié par voie d'affiche et éventuellement par tout autre procédé.
- ❖ **Article R*141-6** (Créé par Décret 89-631 1989-09-04 jorf 8 septembre 1989)
Le dossier d'enquête comprend :
 - a) Une notice explicative ;*
 - b) Un plan de situation ;*
 - c) S'il y a lieu, une appréciation sommaire par nature de dépense à effectuer ;*
 - d) L'étude d'impact, lorsqu'elle est prévue par la réglementation en vigueur.*
Lorsque le projet mis à l'enquête est relatif à la délimitation ou à l'alignement des voies communales, il comprend en outre :
 - a) Un plan parcellaire comportant l'indication d'une part des limites existantes de la voie communale, des parcelles riveraines et des bâtiments existants, d'autre part des limites projetées de la voie communale ;*
 - b) La liste des propriétaires des parcelles comprises, en tout ou partie, dans l'emprise du projet ;*
 - c) Eventuellement, un projet de plan de nivellement.*
- ❖ **Article R*141-7** (Créé par Décret 89-631 1989-09-04 jorf 8 septembre 1989)
Une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics.

Lorsque leur domicile est inconnu la notification est faite, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural.
- ❖ **Article R*141-8** (Créé par Décret 89-631 1989-09-04 jorf 8 septembre 1989)
Les observations formulées par le public sont recueillies sur un registre spécialement ouvert à cet effet. Ce registre, à feuillets non mobiles, est coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

- ❖ **Article R*141-9** (*Créé par Décret 89-631 1989-09-04 jorf 8 septembre 1989*)
A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur qui dans le délai d'un mois transmet au maire le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.
- ❖ **Article R*141-10** (*modifié par Décret 2016-308 du 17 mars 2016 – art. 6*)
Les travaux intéressant la voirie communale donnent lieu à enquête publique selon les modalités fixées par le chapitre IV du titre III du livre Ier du code des relations entre le public et l'administration.

II/ JURISPRUDENCES

A/ LA PROCEDURE D'ALIGNEMENT

- ❖ La procédure d'alignement a un caractère unilatéral. Une délimitation effectuée par voie d'accord avec les propriétaires riverains serait entachée d'illégalité. (*CE 10 juin 1975 Leverrier et Peillier*)
- ❖ Elle a un caractère obligatoire pour la collectivité. Celle-ci n'a pas le pouvoir de refuser de procéder à cette délimitation (*CE 6 février 1976 Secrétaire d'Etat aux transports contre SCI Villa Miramar*).
- ❖ L'alignement ne s'applique qu'aux voies classées dans le domaine public (*CE du 27 octobre 1048 Porin et Lefrançois*)
- ❖ Il n'appartient pas à l'autorité administrative d'intervenir dans les relations entre riverains d'une voie privée pour en définir les limites (*CE du 1er janvier 1936 Heuet*)

B/ LE PLAN D'ALIGNEMENT

- ❖ Le plan d'alignement est un document à caractère réglementaire (*CE 28-5-1935, Chrétien, Lebon*)
- ❖ Le plan d'alignement est opposable à l'administration comme aux riverains (*CE 16 décembre 1936 Jauréguy*)
- ❖ La servitude d'alignement entraîne l'interdiction d'édifier une construction nouvelle sur la parcelle frappée d'alignement et d'effectuer des travaux confortatifs sur les constructions existantes (*CE 11 mai 1937 époux Mouteron*)
- ❖ Les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol qui résultent d'un plan d'alignement doivent pour être opposables, être reportées en annexe au POS ou PLU (*CE 8 février 1985 Etoile sportive du Blanc Mesnil*)
- ❖ En cas de rétrécissement d'une voie, l'administration n'est en aucun cas tenue d'aliéner les parcelles concernées lorsqu'elle estime qu'il est préférable de les maintenir affectées à un usage public (*Cass. 1^{ère} civ. 28 mai 1968*)

C/ L'ALIGNEMENT INDIVIDUEL

- ❖ L'alignement constate la limite de fait de la voie publique au droit de la propriété riveraine, en l'absence de plan d'alignement. (CE 30-07-1997 n°155530, Commune de Bordes le Lez, CE 13 juin 1984 Fiedos).
- ❖ L'administration se doit de délivrer l'arrêter d'alignement individuel dès que le riverain le demande (CE 19 mars 1982 Commune de Sannat). Un refus ou une délivrance retardée constitue une faute de nature à engager la responsabilité de la puissance publique et peut ouvrir droit à des indemnités (CE20 février 1935 Dejoie)
- ❖ Il ne saurait résulter d'une décision implicite (CE 26-05 2004 n°249157)
- ❖ La seule délimitation d'un emplacement réservé ne constitue pas un alignement nouveau (CE 12-4-1995 n°86981, Epoux Laflorentie : Lebon T.p.1080).
- ❖ En cas d'empiètement sur la voie publique, celui-ci doit être pris en compte (CE13-06-1984, Fiedos Ignace : Lebon T. p.522)